

Écoutons encore *Alain Chartier*, parlant du clergé du xv^e siècle :

« Les gens d'église ont si avilenni, par leurs coupes, eux et leur estat, qu'ils sont déjà dédaignés et des grands et des menus du monde, et les cœurs estrangers à l'obéissance de la sainte Église par la dissolution de ses ministres. »

*
* *

Il serait tout à fait superflu de démontrer encore aujourd'hui la corruption profonde qui régnait dans les rangs du clergé au xv^e siècle. La complète démoralisation de l'Église universelle est écrite dans les noms des papes Alexandre VI et Jules II. « On ne saurait peindre avec fidélité les débordements du clergé de ce temps, sans s'exposer à être accusé d'exagération, tant le luxe qu'il affectait publiquement, tant les désordres auxquels il se livrait étaient épouvantables. On vit alors les prêtres dominant l'ordre social, se livrer à toutes les débauches, les évêques entretenir dans leur palais épiscopal un grand nombre de concubines, faisant mettre à mort des malheureux soumis à



une juridiction scandaleuse; les moines surtout, dont la vie était plus cachée, se livraient à tous les excès. » (*BARGINET DE GRENOBLE, Histoire du gouvernement féodal.*)

*
* *

La vie qu'on menait dans les couvents de femmes n'était pas plus édifiante; on peut en juger par ce fait que dans nos vieilles législations flamandes, les bâtards des prêtres et des religieuses sont l'objet de dispositions particulières. (*Rechten en kostuimen van Antwerpen.*)

*
* *

« A cette époque, moins peut-être qu'à toute autre, dit M. *Alphonse Wauters*, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, le voile n'était pas une sauvegarde contre la violence des passions.

» La corruption effrénée qui régnait à la cour des ducs de Brabant n'est que trop constatée. On peut donc s'imaginer qu'on n'y avait pas beaucoup de respect pour la chasteté des nobles vierges de Cortenberg. La communauté n'étant pas assujettie à la clôture, devait nécessairement se trouver en relation avec un monde d'étrangers de toute classe : nobles et bourgeois, conseillers et pages; aussi la communauté eut-elle à déplorer plus d'un événement fâcheux pour sa réputation. »

*
* *

Honorius, prêtre d'Autun, trace dans le style du temps le tableau de Rome en ces termes :

« Regardez les princes et les juges. Le trône de la bête est en eux. Ils ne songent qu'à mal faire. Ils ne s'occupent qu'au métier d'iniquité. Non seulement ils commettent mille crimes, mais ils portent aussi les autres à les commettre. On vend les choses saintes et le crime les achète. Chrétien, tourne-toi vers le clergé, tu le verras dans la tente de la bête; les prêtres négligent le service divin. Ils souillent le sacerdoce par leurs impuretés, ils séduisent le peuple par leur hypocrisie, renient Dieu par leurs œuvres et falsifient les saintes écritures. Le trône de la bête est encore parmi les moines. Ceux-là se moquent de Dieu et excitent sa colère; ils foulent aux pieds la règle de leurs ordres; ils trompent les séculiers par leur habit.

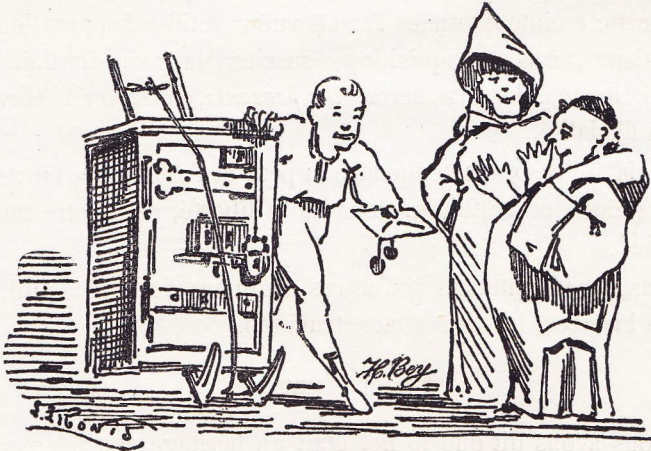
Ils ne se mêlent que des affaires du monde. Ce sont des gens adonnés à la bonne chère et à tous les plaisirs infâmes. Regarde maintenant les nonnes dans leurs cloîtres... là encore la bête a dressé son lit!... »

*
* *

Après avoir exploité les vivants, les prêtres dépouillaient les mourants. Sous peine de damnation et de non-inhumation, il fallait, en mourant, laisser une partie de son bien à l'Église.

« Le prêtre, dit un *statut de Liège*, doit recommander au testateur de faire des legs, d'abord à la fabrique de l'église de Saint-Lambert, puis à l'église de Liège, après à l'église de sa paroisse, enfin aux monastères. »

Mais ces rapaces religieux étaient parfois bien attrapés : Lorsque Jean de Meung (le continuateur du roman de la Rose) sentit sa fin approcher, il déclara qu'il voulait être enterré chez les Jacobins de la rue Saint-Jacques à Paris. A cet effet, il leur légua par son testament un coffre-fort, que son exécuteur testamentaire ne devait leur livrer qu'après ses obsèques.



Les moines, persuadés que ce coffre, lourd et volumineux, était plein de choses précieuses, n'oublièrent aucune dépense, aucune splendeur pour rendre les funérailles du défunt plus solennelles !

Mais en l'ouvrant, on n'y trouva que des briques et des cailloux... Les Jacobins, furieux d'en être pour leurs frais, déterrèrent Jean de Meung et jetèrent son corps dans la rue.

*
**

L'histoire fourmille tellement de traits qui démontrent jusqu'à quel point d'ignorance et de superstition les prêtres, les moines et les seigneurs ont abruti les peuples pour les ruiner et les dominer, que la richesse des preuves nous embarrasse.

Mais disons avec M. *Laurent* : « Allons au fond des choses et ne nous laissons pas tromper par les mots ; nous verrons que l'Eglise est encore aujourd'hui ce qu'elle était au moyen âge, absolue et oppressive. Le masque seul a un peu changé.

« Dans notre siècle de liberté, elle a toujours la *liberté* à la bouche, mais chacun sait que cette liberté signifie *domination* et *assujettissement*. »

*
**

Heureusement, c'est en vain que l'Eglise essaye aujourd'hui de se relever des ruines du passé. La société n'en supportera plus le joug.

La crainte de l'enfer a été son arme la plus puissante, c'est par cette crainte que nous l'avons vue sanctifier l'oppression, le fanatisme, créer l'inquisition, susciter la Saint-Barthélemy, amnistier tous les massacres *bien pensants*, consacrer le servage et la féodalité.

Mais si l'ignorance engendre la peur et l'esclavage, l'instruction (laïque et gratuite), sœur de la liberté, sera notre sauvegarde !

Passons maintenant à d'autres coutumes de la féodalité, les unes bizarres, les autres monstrueuses.

Foi et Hommage.

Nous avons dit que le fief était un héritage concédé par un roi ou un suzerain à un vassal noble, à charge de foi et de service militaire.

La façon de rendre foi et hommage était toujours très singulière et souvent ridicule, même pour les nobles.

Quant aux serfs qui devaient demander des permissions pour toutes les choses de la vie, leurs maîtres, naturellement, profitaient de l'occasion pour les avilir de leur mieux.

*
**

Nous citerons quelques usages, d'après le « *Bon vieux Temps* » :

Marguerite d'Autriche, veuve d'Enguerand, seigneur d'Oisy, se rendit à Cambrai pour relever personnellement sa terre de l'évêque, qui devait lui donner un baiser sur la bouche.



Mais comme l'évêque, au dire de l'historien *Le Carpentier*, était beau et chaste (nous supposons plutôt que la dame était laide), il refusa de donner le baiser accoutumé à Marguerite, qui en conçut un tel déplaisir qu'elle alla, bouillante de colère, faire hommage de sa terre au comte d'Artois... (qui, paraît-il, fut moins austère et plus galant).

*
**

Dans certaines contrées, le seigneur, donnant l'investiture, appuyait son pied droit sur celui du vassal. Celui-ci ne pouvait souffler mot, même eût-il des cors et si pesant que fût son doux seigneur !

*
**

Quand l'abbé de Figeac faisait son entrée dans la ville, le seigneur de Montbrun le recevait habillé en arlequin avec une jambe nue et tenait l'étrier de l'abbé, dans cet accoutrement.

Boileau rapporte qu'un vassal noble des environs de Paris était obligé de contrefaire l'ivrogne, de danser avec mille contorsions commandées et de chanter une chanson *gaillarde*, devant la femme de son seigneur dominant.

A Rouen, les moines de Saint-Ouen, pour s'exempter du four banal, s'étaient soumis à la redevance de *l'oison bridé*. Tous les ans, ils conduisaient *solennellement* une oie bridée et ornée de rubans au grand moulin de la ville.

Les vassaux de l'abbaye de Remiremont devaient offrir tous les ans à l'abbesse un *plat de neige* à la Saint-Jean (24 juin).

Les *vassales* du seigneur de Wedelon, en Bretagne, lui rognaien^t annuellement les ongles des... pieds, le jour de la Pentecôte.

*
* *

Le haut et puissant seigneur Jacques de Montmorency, autorisant un nommé Loys Varin à bâtir une maison, moyennant diverses charges, ajoute celle-ci :

« A la charge encore par ledit Varin de faire la barbe et les cheveux dudit seigneur et de ses gentilshommes, deux fois l'an, aux vigiles de Noël et de Pâques. Et en cas qu'il y aurait fille de chambre et autre servante pucelle demeurant audit château, icelui Varin sera tenu, le jour où cette fille de chambre sera mariée, de lui..... (1).

Fait au château de Crève-Cœur, avant-midi, le 13^e jour de l'an 1306, par devant le curé de Saint-Vigor et autres témoins qui ont signé. »

*
* *

On a souvent mis en avant le devoir qu'avaient les serfs de battre l'eau des étangs, pour empêcher les grenouilles de coasser.

(1) L'auteur de la *Bibliothèque historique*, à qui nous empruntons cette charte incroyable, se déclare effrayé de son obscénité et a recours au latin, mais ce latin nous ayant encore paru trop compréhensible, nous avons supprimé le restant de la phrase. Cet acte fut collationné sur l'original le 1^{er} avril 1770.

C'est absolument vrai.

Lorsque l'abbé de Luxeuil séjournait dans sa seigneurie les manants battaient l'étang et, tout en le battant, chantaient :

Pà, pà, renette, pà !
Veci monsieur l'abbé que Dieu gâ.

(Paix, paix, grenouille, paix !
Voici monsieur l'abbé que Dieu garde.)

Les anciens barons de Perck faisaient battre — dit M. *Wau-
ters*, — leurs fossés, afin que les grenouilles ne troublassent pas leurs repos.

*
* *

Dans certaines contrées, les seigneurs obligeaient les vilains à monter au château à cloche-pied en portant des pots pleins d'ordures, et là, les nouveaux mariés devaient les casser à coups de pierre !

Nous en passons et des meilleurs. En vérité, il faut avoir les textes sous les yeux, pour croire à l'existence de pareilles coutumes avilissantes.

*
* *

Pourtant, sans remonter bien loin, nous trouvons dans les mémoires de *M^{me} Campan*, qu'à un lever de Marie-Antoinette, une femme de chambre ayant remis la chemise royale à la dame la plus qualifiée qui assistait au lever, cette dame fut obligée de la remettre incontinent à une plus grande dame qui venait d'entrer ; puis Madame la duchesse d'Orléans étant survenue au même instant, ce fut elle qui eut l'honneur de passer le premier vêtement à Sa Majesté qui, toute transie pendant ce stupide cérémonial, attendait que cette glorieuse prérogative pût être exercée par les plus nobles mains ! (1)

(1) Pour se faire une idée charmante de la scène, voir le célèbre tableau du roi Candaule. — (Note du *Tintamarre*.)

*
* *

Le droit du Seigneur, ou ce que vierge ne doit lire.



Ce chapitre est un peu risqué, mais il était impossible de passer sous silence le plus monstrueux des droits féodaux.

Du reste, ce n'est pas notre faute si les nobles seigneurs du temps passé ont commis de telles infamies, que nous nous excusons d'en parler, bien que nous y soyons obligés historiquement.

Nous continuons à puiser dans l'excellent ouvrage de M. *Lamborelle*, dont chaque attestation est prouvée.

*
* *

Chez les peuples soumis à la féodalité, on voit ce droit établi de temps immémorial. Les seigneurs ne commencèrent à le perdre que vers la fin du *xvi^e* siècle. Mais néanmoins, même à cette époque, il était loin d'être supprimé.

Ce droit odieux s'exerçait de plusieurs manières. Tantôt le seigneur jouissait d'une nuit, de trois nuits, ou de trois



HISTOIRE POPULAIRE
ET
TINTAMARRESQUE
DE LA
BELGIQUE

depuis l'époque des forêts vierges jusqu'à celle des tramways

Par Fernand DELISLE

ILLUSTRÉE PAR

Léon LIBONIS.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
PRÉFACE	1
La Belgique avant la domination romaine.	3
Conquête de la Belgique par Jules César	13
Domination franque	22
LES QUATRE PREMIERS ROIS FRANCS : Pharamond	24
Mérovée	29
Childéric.	32
Clovis.	34
LES LOUVETEAUX : Childebert I ^{er}	49
Clotaire I ^{er}	54
Caribert I ^{er}	58
Chilpéric I ^{er}	61
Clotaire II et Brunehaut	70
LES MAIRES DU PALAIS. Clotaire, ses fils et Pépin de Landen.	72
Suite des rois fainéants et des maires du palais.	79
Pépin d'Héristal	87
Charles-Martel	94
LES CARLOVINGIENS : Pépin le Bref	102
Charlemagne	112
L'EMPIRE APRÈS CHARLEMAGNE. Louis le Débonnaire	120
ATTRAPAGE DES FRÈRES. Division de l'Empire	126
FORMATION DES PROVINCES. Le comté de Flandre et les invasions Nor- mandes	130
Baudouin II, dit le Chauve	134
Arnould le Vieux.	138
Le duché de Lorraine et toujours les Normands dans le fond	142
LA FÉODALITÉ	150
L'organisation des fiefs. Le contrat féodal. La chevalerie.	151
Foi et hommage	160
Le droit du seigneur ou ce que vierge ne doit lire.	164
Le jugement de Dieu. Les épreuves et duels judiciaires	169
Grandes luttes des Colosses du Hainaut et des Sangliers des Ardennes.	173
Réflexions mélancoliques et concours général. Suite des grandes luttes.	181
Godefroid le Courageux et Baudouin de Lille.	189
Conclusion	206
Richilde, Robert le Frison et Godefroid le Bossu	207
Coup d'œil général	223
Le tribunal de paix.	225
LA PREMIÈRE CROISADE. Godefroid de Bouillon	228

	Pages.
LA BELGIQUE AU XII ^e SIÈCLE. Chapitre I. Le Hainaut sous Godefroid le Barbu et ses fils	241
Chapitre II. La Flandre sous Baudouin à la Hache, Charles le Bon et ses successeurs.	250
Chapitre III. Philippe d'Alsace, Baudouin le Courageux et Baudouin de Constantinople.	263
Résultat des Croisades et développement des Communes pendant les XII ^e et XIII ^e siècles.	287
Jeanne et Marguerite ou la Flandre et le Hainaut en quenouilles.	303
Le duché de Brabant sous les trois Henri et Jean le Victorieux	324
Liège, Luxembourg et Namur aux XII ^e et XIII ^e siècles	337
Le comté de Flandre sous Gui de Dampierre	345
Robert de Béthune, Louis de Crécy, Jacques Van Artevelde.	367
Louis de Male et le bout du nez de Philippe de Bourgogne. Les Gantois font sonner Roland.	384
LE BRABANT sous Jean II, Jean III et Wenceslas de Luxembourg	398



(Déposé. Tous droits d'auteur réservés.)